

- **Être honnêtes et transparents** quant aux informations transmises concernant l'environnement familial et scolaire de l'enfant, ainsi que tout antécédent pouvant éclairer les difficultés rencontrées.
 - **Adopter des pratiques éducatives responsables** et soutenantes envers l'apprenant.
 - **Participer activement au suivi orthopédagogique** et collaborer avec l'intervenante dans la mise en œuvre des stratégies proposées.
 - **Respecter les horaires et la durée des séances.** Toute séance non annulée au minimum 24 heures à l'avance sera facturée conformément à la grille tarifaire en vigueur.
 - **Honorer les séances prévues** au planning. Les séances planifiées doivent impérativement être honorées. Un créneau fixe est attribué lors de la mise en place de l'accompagnement et engage les deux parties.
- Toute annulation doit rester exceptionnelle et être motivée par un motif légitime. Le report de la séance annulée est l'option privilégiée.
- En cas d'annulations répétées ou de non-respect des engagements, l'intervenante se réserve le droit de facturer les séances annulées, sans possibilité de remboursement, et de mettre fin à l'accompagnement si les conditions nécessaires à un suivi sérieux et efficace ne sont plus réunies.
- **Régler les séances le jour de réception de la facture**, par **virement instantané**, ou à défaut, en espèces. Le non-paiement pourra entraîner la suspension temporaire ou définitive du suivi.

Engagements de l'apprenant(e)

L'apprenant(e) s'engage à :

- **Donner son consentement** à la mise en place du suivi orthopédagogique et s'impliquer activement dans son accompagnement.
- **Être respectueux/respectueuse** envers l'intervenante, le matériel et les locaux.
- **Ne pas diffuser ni partager** les outils, supports ou documents fournis durant les séances avec des tiers, afin de préserver leur usage professionnel et confidentiel.

Si l'apprenant(e) est majeur(e) et/ou indépendant(e) :

Il/elle s'engage également à :

- **Respecter les horaires et la durée des séances.** Toute séance non annulée au minimum 24 heures à l'avance sera facturée conformément à la grille tarifaire en vigueur.
- **Honorer les séances prévues** au planning. Un créneau fixe est attribué lors de la mise en place de l'accompagnement. En cas d'annulations répétées, l'intervenante se réserve le droit de réattribuer ce créneau.
- **Régler les séances le jour de réception de la facture**, par **virement instantané**, ou à défaut, en espèces. Le non-paiement pourra entraîner la suspension temporaire ou définitive du suivi.

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Signatures :

De l'intervenante :

Du des parents ou représentant(s) légal/aux :

De l'élève :